

# STRATÉGIE RÉGIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

## DOSSIER DE PRESSE

16 décembre 2021

# La stratégie nationale de prévention du suicide déclinée en Corse

**Chaque suicide est une catastrophe**, à l'origine de beaucoup de douleurs ou de traumatismes chez les proches. Il peut être l'un des événements les plus difficiles auxquels sont confrontés les professionnels de santé. On considère qu'un suicide endeuille en moyenne 7 proches et impacte plus de 20 personnes. Il est aussi démontré que le risque de suicide augmente significativement dans l'entourage d'une personnes suicidée (famille, camarades de classe, collègues de travail, etc.)<sup>1</sup>

Le suicide est un phénomène complexe qui résulte de l'interaction de nombreux facteurs. Ces déterminants biologiques, psychologiques, sociaux et environnementaux sont de mieux en mieux connus. Parmi les principaux facteurs de risque figurent les troubles psychiques, les antécédents familiaux, l'appartenance à un groupe vulnérable, la précarité des conditions de vie, l'isolement, etc. Les idées suicidaires et des antécédents personnels de comportement suicidaire comptent également parmi les facteurs de risque les plus importants.

Les études épidémiologiques de ces 20 dernières années ont permis d'identifier des actions permettant de diminuer la mortalité et la morbidité suicidaires de façon efficace. Lorsque le niveau de souffrance devient critique, un dernier événement peut déclencher le passage à l'acte. Cet événement est appelé « facteur précipitant ». Pourtant ce processus n'est pas irréversible. **Le suicide est en grande partie évitable**. On peut sortir d'une crise suicidaire à tout moment. Dès lors que la détresse est apaisée, les idées suicidaires disparaissent.

L'une des recommandations principales du Haut conseil de la santé publique, dans son rapport d'évaluation du programme national d'actions contre le suicide 2011-2015, est de **centrer les actions de prévention du suicide sur les populations à risque**, en prenant en compte les catégories de comportement suicidaire et de troubles psychiques suicidogènes.

La prévention du suicide est un enjeu majeur de santé publique. C'est une priorité pour le ministère des solidarités et de la santé qui l'a inscrite dans l'action 6 de la Feuille de route santé mentale et psychiatrie de 2018 et dans l'instruction du 10 septembre 2019 relative à la stratégie multimodale de prévention du suicide. L'objectif consiste à mettre œuvre de façon coordonnée dans les territoires un ensemble d'actions intégrées de prévention du suicide, présentées dans ce dossier.

Cette feuille de route est une déclinaison opérationnelle de la Stratégie nationale de santé 2018–2022 et du plan Priorité Prévention, déclinés en région dans les projets régionaux de santé (PRS).

**En Corse**, la déclinaison de la stratégie nationale est portée par l'ensemble des membres de la **Communauté Psychiatrique de Territoire (CPT)** soit les centres hospitaliers de Castelluccio, de Bastia et la Clinique de San Ornello. Inscrite à la fois dans le Ségur de la santé et le **projet territorial de santé mentale** approuvé le 7 décembre 2020, cette stratégie comporte deux dispositifs majeurs : le premier, dénommé « Vigilans » organise des actions de prévention, de veille et de recontact pour les suicidants et le second est le 3114, numéro national de prévention du suicide.

**Le Centre hospitalier de Castelluccio**, est le centre régional référent dans la mise en œuvre de ces deux dispositifs, coordonnés par le Dr Isabelle ACQUAVIVA, cheffe de pôle psychiatrie et le Dr Elise MOSCONI, psychiatre coordinatrice.

**Près de 200 K€ annuels sont consacrés au fonctionnement du dispositif Vigilans et 174 K€ sont alloués au lancement de 3114 en Corse.**



<sup>1</sup> Pierre THOMAS, « Prévention du suicide : l'évaluation est indispensable », Bulletin épidémiologique hebdomadaire, 2019, SpF

## Le suicide en France et en Corse

Bien que le taux de suicide soit en baisse tendancielle depuis 20 ans, le suicide représente en France encore près de **9 300 décès** et **200 000 tentatives de suicide par an**, soit plus de **24 décès par jour**. On compte ainsi **un suicide toutes les heures, soit trois fois plus que les décès liés aux accidents de la route en France**.

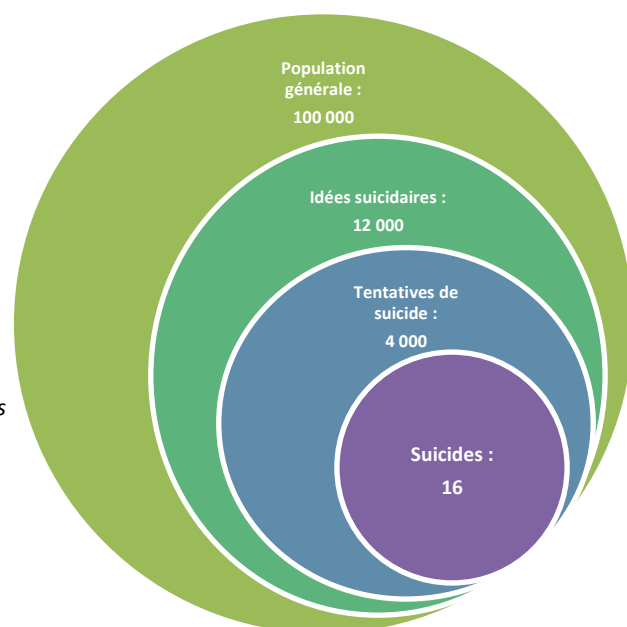
Le taux de suicide reste en France l'un des plus élevés d'Europe avec **14 suicides pour 100 000 habitants**, pour une moyenne européenne de 10,3 pour 100 000 habitants.

Le suicide en France concerne les hommes, avec un taux de suicide de 22 pour 100 000 habitants, et dans une moindre mesure les femmes avec un taux de suicide de 5,9 pour 100 000 habitants. A contrario, le nombre de tentatives de suicide, estimé en France à 200 000 par an, est plus important chez les femmes avec 110 000 tentatives.

Chaque année le suicide est responsable de la mort de près de **400 adolescents** en France, ce qui en fait la 2<sup>e</sup> cause de mortalité pour cette tranche d'âge. L'adolescence constitue également l'âge de la vie pour lequel les tentatives de suicide sont les plus fréquentes : de 1 à 4 % des jeunes de 15 à 19 ans ont dû être hospitalisés après un geste suicidaire.

**En Corse**<sup>2</sup>, en 2015, le taux standardisé de suicides s'élevait à **9,5 pour 100 000 habitants**, inférieur au taux national (14/100 000). En moyenne, en **2017 en Corse, 1,2 recours quotidien et près de 5 tentatives de suicide** pour 1 000 passages aux urgences toutes causes confondues, ont été enregistrés.

*Part des idées suicidaires, des tentatives de suicide et des suicides dans la population générale (Suicide and social behavior, Gustavo Turecki, David A. Brent, 2015)*



<sup>2</sup> Conduites suicidaires, bulletin de santé publique septembre 2019 - SpF

## 3114 : le numéro national de prévention du suicide

La mise en place d'une **ligne dédiée à la prévention du suicide** constitue une réponse essentielle à l'une des problématiques de cette prévention : l'accès et le maintien du lien avec le système de soins des personnes en souffrance. Annoncé dans le cadre du Ségur de la santé et ouvert le 1er octobre à l'occasion des assises de la santé mentale et de la psychiatrie, **le 3114** est un numéro **confidentiel et gratuit** permettant de répondre aux besoins immédiats des personnes en recherche d'aide : écoute, évaluation, intervention, urgence, orientation ou accompagnement.

Il s'adresse également aux professionnels en contact avec des personnes en détresse ou en quête d'information sur le suicide et sa prévention.

Ce nouveau dispositif vise à réduire le nombre de suicides en France en offrant aux citoyens en grande souffrance une **réponse professionnelle, 24h/24 et 7j/7**, en lien avec les acteurs du territoire pour une prise en charge adaptée à chaque situation.

### Le 3114, c'est quoi ?

Un numéro unique :

- Ouvert **24h/24 et 7j/7**,
- Confidentiel et gratuit
- **Accessible partout en France** : l'appel est pris en charge par le centre répondant le plus proche de vous. Des **répondants professionnels**, supervisés par un médecin spécialiste, formés à la prise en charge de la souffrance psychique et à la prévention du suicide et capables :
  - d'évaluer le niveau de souffrance,
  - d'écouter, sans jugement et avec bienveillance,
  - de soutenir et aider à résoudre la crise de façon adéquate,
  - d'orienter vers les acteurs du territoire pour une prise en charge adaptée aux situations,
  - de s'assurer que la personne n'est pas en situation de danger et, si tel est le cas, de mettre en place les mesures pour la protéger,
  - d'informer.
- Un **service proposé pour tous**, notamment
  - Les personnes en souffrance
  - L'entourage inquiet pour un proche ou une personne en détresse
  - Les personnes endeuillées par suicide
  - Les professionnels



Plus d'info sur [www.3114.fr](http://www.3114.fr)

### L'Organisation régionale

Le **centre hospitalier de Castelluccio** sera le centre régional répondant pour la Corse à partir de 2022. Actuellement les appels sont transférés vers le centre de Montpellier qui réoriente les personnes vers les structures les mieux adaptées grâce à un annuaire des ressources locales disponibles en Corse.

L'équipe du centre répondant de Castelluccio (infirmiers ou psychologues, sous la supervision d'un psychiatre) sera formée, et à partir de février 2022, répondra aux appels téléphoniques, tous les jours week-end et jours fériés compris. La nuit, les appels sont automatiquement transférés au centre répondant de Montpellier.

## Un dispositif de prévention, veille et recontact des suicidants opérationnel en Corse à partir du 16 décembre 2021

En France métropolitaine, les tentatives de suicide (TS) entraînent près de 100 000 hospitalisations et environ 200 000 passages aux urgences par an, soit environ 20 tentatives de suicide pour un décès.

Le risque suicidaire est majeur pour les personnes ayant un antécédent de TS (OMS, 2014) :

- **75% des récurrences ont lieu dans les 6 mois suivant une TS1,**
- La survenue d'une TS multiplie par 4 le risque de suicide ultérieur et par 20 dans l'année suivant la tentative.

**La stratégie de maintien d'un contact** avec ces personnes à risque de récurrence, à partir des services d'urgences hospitalières, est reconnue comme efficace par la littérature internationale. Organiser une veille en sortie d'hospitalisation pour tentative de suicide, est l'une des interventions spécifiques les plus efficaces dans la prévention du suicide.

L'équipe du CHRU de Lille, qui a conçu et développé Vigilans, en 2015, a été missionné par le ministère des solidarités et de la santé pour assurer l'appui technique aux ARS et aux établissements référents lors du déploiement.

Ce dispositif **VigilanS**, s'est généralisé progressivement à l'ensemble des régions.

En Corse, Vigilans est piloté par la **Communauté Psychiatrique de Territoire (CPT)** : les centres hospitaliers de Castelluccio, de Bastia et la clinique San Ornello.

Le **Centre hospitalier de Castelluccio**, est le **centre régional référent** pour la mise en œuvre.

Le dispositif **VigilanS** a pour objectif général de contribuer à **faire baisser le nombre de suicides et le nombre de récurrences** de tentative de suicide. Ce dispositif consiste en un système de **recontact et d'alerte** en organisant autour de la personne ayant fait une tentative de suicide un **réseau de professionnels de santé** qui assureront une veille et garderont le contact avec le patient.

### VigilanS c'est qui ?

#### Un réseau territorial :

- **Une équipe opérationnelle** portée par le **Centre Hospitalier de Castelluccio**, centre répondant régional, composée d'infirmiers ou de psychologues formés au repérage de la crise suicidaire, qui contactent les patients et réceptionnent leurs appels. Ils évaluent le risque suicidaire et coordonnent les recours disponibles pour le patient.
- **Une équipe de coordination**, chargée d'organiser le dispositif, composée de deux médecins psychiatres, un cadre de santé et un secrétariat.



Pour tout suicidant sortant d'un service de soins

**J1**

Le patient donne son accord pour intégrer le dispositif VigilanS. Il reçoit une carte ressource avec le numéro de téléphone de VigilanS à contacter en cas de besoin. VigilanS informe le médecin traitant et/ou le psychiatre référent du patient par courrier, de la mise en place du dispositif de veille.



**entre J10 et J20**



Les personnes incluses dans VigilanS sont rappelées 10 à 20 jours après la sortie du service de soins par les membres de l'équipe.

Un compte-rendu est adressé au médecin généraliste et au psychiatre référent.

Entretien téléphonique par un infirmier ou un psychologue

Si le patient est injoignable : envoi de cartes postales (1/mois pendant 4 mois)

**Crise suicidaire  
Consultation en urgence**



programmation d'un nouvel appel si besoin

**à 6 mois**



Appel téléphonique par les membres de l'équipe VigilanS.

Un compte-rendu est adressé au médecin généraliste et au psychiatre référent.

Si survenue d'une récurrence suicidaire, le patient est de nouveau dans le dispositif pour 6 mois.

Arrêt de la veille si tout va bien ou poursuite d'une nouvelle veille de 6 mois si besoin.

## De la formation à la prévention du suicide

La formation en prévention du suicide est un élément clé de l'approche intégrée de la stratégie nationale déclinée en Corse. Il s'agit de **structurer le repérage des personnes à risque** pour leur proposer le plus rapidement possible des solutions adaptées à leurs problèmes et, si nécessaire, un accompagnement vers le soin.

L'actualisation en 2019 de ces formations, réalisée par le **Groupement d'études et de prévention du suicide**, avec le soutien du ministère des solidarités et de la santé, s'est faite dans le but de créer dans les territoires des réseaux de personnes-relais, capables de repérer les personnes en souffrance, et d'agir en lien avec les professionnels de la prise en charge. Les formations s'adressent donc d'une part à des personnes concernées par le mal-être des autres et à même d'entrer en relation avec eux, d'autre part aux professionnels prenant en charge les personnes en souffrance (médecins généralistes ou psychiatres, psychologues, infirmiers, etc.).

Une équipe de formateurs nationaux a été constituée (un binôme par région), chargée de former des professionnels de santé régionaux qui, à leur tour, formeront les intervenants de crise, les évaluateurs et les sentinelles.

### Description

Trois rôles, donc trois fonctions, à articuler entre elles, ont été identifiés :

- ✓ **L'intervenant de crise** qui a une fonction d'évaluation clinique du potentiel suicidaire mais qui a aussi des connaissances spécifiques pour désamorcer une crise suicidaire, éviter un passage à l'acte, et orienter la personne vers un accompagnement adapté.
- ✓ **L'évaluateur**, qui peut faire une évaluation clinique du potentiel suicidaire de la personne et l'orienter vers le soin ou toute autre solution adaptée à ses besoins.
- ✓ **La sentinelle**, qui est capable de repérer et d'orienter la personne (vers un évaluateur ou vers un intervenant de crise ou le SAMU).

Les deux premières formations requièrent une intervention spécialisée, ciblent des professionnels de santé ou des psychologues travaillant de manière régulière en suicidologie.

La troisième formation, sentinelle, s'adresse dans un premier temps à des professionnels non cliniciens, qui à leur tour formeront des citoyens.